

Bourses UdeM

Bourse de maternité – Concours Hiver 2024	
ORGANISME :	Études supérieures et postdoctorales (ESP)
NOM DU CONCOURS :	Bourse de maternité
MONTANT :	4 000 \$ La période couverte par l’octroi est du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 .
DOMAINES D’ÉTUDES :	Tous les domaines
OBJECTIFS :	Soutenir les étudiantes de doctorat durant la période postnatale et les encourager dans la poursuite de leur programme en recherche (avec thèse).
ADMISSIBILITÉ :	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir accoucher entre le 1^{er} janvier au 30 avril 2024, soit pendant le trimestre d’hiver 2024; • Être inscrite à temps plein à un programme d’études de doctorat en recherche (avec thèse) au trimestre d’automne 2023; • Au moment du dépôt de la candidature, avoir complété un maximum de 14 trimestres; • Ne pas être admissible à recevoir des prestations de congé parental des grands organismes subventionnaires (CRSH, CRSNG, FRQNT, FRQSC, FRQS, IRSC); • Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ annuellement en revenus de bourse au cours de l’année académique (1^{er} septembre au 31 août de la même année académique);

	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à avoir le statut plein temps ou rédaction au trimestre suivant le congé de maternité. <p>En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.</p>
DATE LIMITE :	Lundi 20 novembre 2023 à 23 h 55
PIÈCES REQUISES : (à attacher directement au formulaire de candidature)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de recherche envoyée directement à M^{me} Nathalie Bélanger. 2. Le plan de retour aux études après le congé de maternité. 3. Le plan global d'études récent et à jour. 4. Un certificat médical attestant de la date prévue d'accouchement. 5. Un relevé de notes à jour.
RÉSULTATS :	Les résultats du concours seront diffusés au cours de la semaine du 4 décembre 2023.
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS ET FORMULAIRE EN LIGNE	Cliquez ici
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :	<p>Nathalie Bélanger Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 229 Montréal, QC, H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 1546 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p>

Concours Hiver 2024
BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat
BOURSE B - Accès direct du baccalauréat au doctorat

Lors de la décision d'admission au doctorat (Bourse B) ou de passage accéléré de la maîtrise au doctorat (Bourse A), la direction du programme d'études présente le dossier de candidature de son étudiante, étudiant aux ESP. La direction de l'unité académique et la directrice ou le directeur de recherche doivent remplir le formulaire A-B **pour ces bourses de recherche** en précisant le montage financier offert et, dans le cas d'un renouvellement, joindre une lettre de la directrice ou du directeur de recherche qui fait état de l'avancement des travaux.

L'unité [i] doit transmettre le formulaire de candidature dont le lien se trouve plus bas à esp-bourses@esp.umontreal.ca en mettant en copie conforme la directrice ou le directeur de recherche, la ou le responsable de programme et l'étudiante ou l'étudiant.

MONTANTS :	Bourse A - de 7 000 \$, renouvelable 1 fois Bourse B - de 10 000 \$, renouvelable 2 fois
OUVERTURES DES CONCOURS : <i>(3 fois par année)</i>	<p>Les formulaires de demande de bourses A et B sont attendus selon les dates ci-bas :</p> <p>Si la bourse commence à l'automne :</p> <p>Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre</p> <p>Si la bourse commence <u>à l'hiver :</u></p> <p>Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février</p> <p>Si la bourse commence <u>à l'été :</u></p> <p>Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin</p>

<p>CRITÈRES À RESPECTER : (sujet à vérification par les ESP)</p>	<p>1- L'étudiante, l'étudiant doit posséder un très bon dossier académique ; la recommandation doit être explicite à cet effet. En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.</p> <p>2- L'étudiante, l'étudiant doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier de doctorat (la cotutelle est admissible). o À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée.</p> <p>3- Bourse A : l'étudiante, l'étudiant doit s'être inscrit pendant 3 trimestres à la maîtrise en recherche avec mémoire en statut plein temps sans avoir débuté son 4^e trimestre. Aussi, la direction de l'unité doit avoir approuvé un passage accéléré de la maîtrise en recherche au doctorat en recherche. Bourse B : réservée à l'étudiante, l'étudiant qui doit avoir complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est inscrite, inscrit à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat.</p> <p>4- Il est de la responsabilité de l'étudiante, l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département, directrice ou directeur de recherche, etc.). <u>La valeur des bourses reçues ne doit pas dépasser 40 000 \$ par année académique.</u> Les ESP informeront l'étudiante, l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'elle ou il pourra recevoir en surplus de son autre bourse. Les étudiantes, étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront pas bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.</p>
<p>FORMULAIRE À REMPLIR :</p>	<p>Cliquez ici NOUVEAU FORMULAIRE</p>
<p>LES RÉSULTATS :</p>	<p>Les ESP communiqueront, à la fin de chaque mois, la décision aux candidates et candidats ayant un dossier conforme.</p>

	<i>Veillez prendre en considération que la décision quant aux candidatures pourra être prise que lorsque toutes les notes seront au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant et seul le formulaire dans le lien ci-haut sera considéré pour le dépôt de la candidature.</i>
RENSEIGNEMENTS :	Nathalie Bélanger Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 229 Montréal, QC H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 1546 esp-bourses@esp.umontreal.ca

[i] Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée.
Une unité n'est pas un centre de recherche affilié, ni un programme d'études.